

	Conseil du 7 juillet 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-418

Bordeaux Superyacht Refit - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation du cluster (réseau d'entreprises) Bordeaux Superyacht Refit :

Le cluster Bordeaux Superyachts Refit (rénovation et maintenance de navires) a été créé en 2012 à l'initiative d'industriels aquitains de différents corps de métiers, qui souhaitent voir se développer une activité économique autour des infrastructures et formes de radoub existantes sur la métropole bordelaise, au sein d'un pôle naval. Le développement de cette activité nautique concerne la grande plaisance et plus particulièrement le refit de yachts, ainsi que la maintenance des bateaux de croisière fluviale sur la Garonne.

A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) en 2012, le cluster s'est investi avec les collectivités locales et le GPMB dans la définition des programmes d'aménagement qui ont débuté dans l'environnement des bassins à flot.

Afin de développer le refit de yachts, les infrastructures présentes sur la métropole, la taille des formes de radoub et l'existence d'un tissu d'entreprises locales sont un atout indéniable pour le monde du yachting, face à la saturation des ports de Méditerranée. La métropole bordelaise, dans ce secteur d'activités, est un nouvel entrant et doit être en capacité d'attirer les bateaux aujourd'hui habitués à s'appuyer sur des bases en Méditerranée ou dans le nord de l'Europe.

L'offre bordelaise peut aujourd'hui notamment s'appuyer d'une part, sur les actions engagées par le cluster de mobilisation des entreprises métropolitaines et régionales et prises de contact avec le marché international du refit afin de définir le positionnement de la Métropole, d'autre part sur les travaux d'aménagement des bassins à flot engagés par le GPMB.

Aujourd'hui, les emplacements potentiels pour accueillir des bateaux en refit sont clairement identifiés, à savoir Bordeaux/bassins à flot, Bacalan et Bassens. Les formes de radoub des bassins à flot sont uniques car situées en ville ; elles disposent ainsi d'un fort pouvoir d'attractivité en lien avec la dynamique portée par le développement du tourisme fluvial pour les équipages, et pourront accueillir des travaux légers de refit

(aménagement intérieur, etc). La forme de radoub de Bassens (230 mètres) pourrait accueillir quant à lui les travaux les plus importants de refit (entretien coque notamment) et constituer ainsi un outil quasiment unique pour cette activité.

2. Bilan du programme d'actions 2016 :

L'exercice 2016 a permis au cluster non seulement de créer un poste à mi-temps d'un développeur-animateur pour assurer le pilotage global du projet mais au-delà de mettre en œuvre des actions ciblées dont leur bénéfice s'en est trouvé renforcé par une conjonction d'événements favorables, à savoir :

- le Pelorus et le Superyacht A ont remonté la Garonne à l'automne, en démontrant que le trajet n'était pas un obstacle et que les propriétaires de ces bateaux envisagent positivement de s'amarrer à Bordeaux ;
- l'installation d'un site de Composite Works à la Rochelle, numéro 1 français du refit de yachts dont le siège est à la Ciotat, le 1^{er} septembre 2016 qui prouve que le refit et la maintenance sont désormais une réalité sur la côte ouest française ;
- la perception de l'insertion d'un pôle économique dans le développement urbain des bassins à flot est aujourd'hui réelle et admise notamment sous l'impact des premiers aménagements réalisés par le GPMB en 2015/2016 (quais, forme 1).

3. Présentation du programme d'actions 2017 :

Le cluster Bordeaux Superyachts Refit poursuivra au cours de l'exercice à venir le plan 2016/2017 et introduira un certain nombre d'actions nouvelles et/ou complémentaires. Le plan d'actions prévoit :

- la poursuite des actions de communication engagées en 2016/2017, à savoir le développement du site web et des réseaux sociaux, rédaction des newsletters, mise à jour régulière du catalogue du cluster, etc.
- des visites dans les principaux chantiers du Nord (Allemagne et Hollande). Ces déplacements s'avèrent majeurs car c'est dans le nord de l'Europe que les méga-yachts – cible de Bordeaux Superyachts Refit – sont conçus et fabriqués par les chantiers de référence et de réputation internationale. Les méga-yachts connaissent une ascension fulgurante. Entre 2010 et 2016, les livraisons de méga-yachts ont été deux fois plus importantes qu'en 30 ans. A titre d'exemple, 9 méga-yachts de plus de 100 mètres ont été commandés entre 2000 et 2010 pour 21 entre 2010 et 2016.

A ce jour, les plus grands méga-yachts sont construits par Lürssen/Blohm & Voss basés en Allemagne et Helsingor Vaerft au Danemark.

Les principaux objectifs de ces visites sont de prospecter, de proposer Bordeaux en tant que escale/hivernage, de comprendre l'intérêt que pourrait susciter la forme de radoub de Bassens et enfin, d'élargir la formation navale et yachting.

Dans cette optique, le cluster se rendra au salon nautique international de Düsseldorf en janvier 2018, salon de référence du Nautisme qui attire chaque année près de 250 000 visiteurs et près de 1 800 exposants de 60 pays.

- La présence sur un stand dédié au Salon Monaco Yachts Show en septembre 2017 à travers un stand afin que Bordeaux Superyachts Refit et ses partenaires soient identifiés en tant qu'acteurs à part entière du milieu des Superyachts. Cette participation permettra de recevoir des leaders d'opinion au sein du plus important salon du yachting au monde et de concrétiser les premiers contacts déjà noués par le cluster.

Événement emblématique alliant exclusivité, excellence et innovation, le Monaco Yacht Show se positionne et se maintient au cours des années comme la rencontre internationale incontournable du secteur de la grande plaisance. Près de 500 sociétés majeures du secteur

et 33 000 participants y sont présents. Le Monaco Yachts Show reste, à ce jour, l'occasion unique pour y rencontrer les dirigeants des sociétés de yachting et découvrir les derniers produits de haute technologie et les services de luxe. La présence de Bordeaux constitue de ce point de vue un vrai défi.

Le développement d'une nouvelle activité économique en direction du refit de yachts de grandes dimensions et de la réparation navale en lien avec l'activité de croisière fluviale et industrielle sur la Garonne est aujourd'hui un enjeu fort, réaffirmé dans le cadre de la feuille de route pour l'action économique adoptée le 16 décembre 2016.

Les travaux engagés sur les infrastructures portuaires par le GPMB sur les bassins à flot en vue de la création d'un Pôle naval, ont permis dans un premier temps la remise en état des quais et de la première forme de radoub. La programmation des travaux à venir, dont la remise en fonction de la deuxième forme viendra compléter l'offre commerciale de la métropole bordelaise afin de capter de nouveaux marchés. Cette programmation sera validée dans le cadre de l'exécution du Contrat de plan État Région (CPER).

La réalisation, la qualité et la disponibilité de ces équipements constituent un préalable au développement de l'offre de services industrielle que les entreprises de la filière doivent enrichir et développer. Aujourd'hui, les perspectives de développement des activités de refit sur Bordeaux n'ont jamais autant été favorables, les investissements engagés et l'identité nautique et fluviale du port de Bordeaux devenant identifiables et identifiés par les acteurs du secteur qui s'intéressent maintenant aux attraits de la place bordelaise.

L'enjeu porte aujourd'hui sur la capacité du territoire à transformer ces efforts en une offre globale de service industrielle compétitive, visible et efficace auprès des donneurs d'ordre du marché. Bordeaux Métropole souhaite donc contribuer au développement des actions du cluster Bordeaux Superyachts Refit dans le cadre de sa politique d'accompagnement des filières d'excellence du territoire.

4. Plan de financement :

Bordeaux Métropole souhaite apporter son soutien financier au cluster Bordeaux Superyachts Refit pour la deuxième année consécutive. Pour rappel, la subvention 2016 s'élevait à 25 000 €.

Notre établissement public est sollicité cette année pour un soutien financier identique, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 143 700 €.

Cette subvention est répartie à hauteur de 20 000 € pour le soutien à la filière nautique et à hauteur de 5 000 € pour le développement de l'offre de venue aux grands yachts.

La participation de Bordeaux Métropole représente quant à elle 17.40 % du budget global (annexe 2 à la convention).

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

	Budget 2017	Réalisé 2016	Réalisé 2015
Charges de personnel/budget global	37,10 %	35,21 %	Association non subventionnée en 2015
% de participation de BM/budget global	17,40 %	17,16 %	
% de participation des autres financeurs/budget global	27,14 %	26,77 %	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 20 avril 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt économique de soutenir le programme d'actions du cluster Bordeaux Superyachts Refit, dont les retombées attendues pour la Métropole sont la montée en puissance des compétences des entreprises et leurs perspectives d'accès à de nouveaux marchés, l'impact de l'arrivée de yachts sur le tourisme et le renforcement de l'image de Bordeaux Métropole à l'international.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 25 000 € en faveur de l'association Bordeaux Superyacht Refit pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 6574 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 JUILLET 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2017	le Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS